



la LETTRE *du GÂTINAIS EN BOURGOGNE*

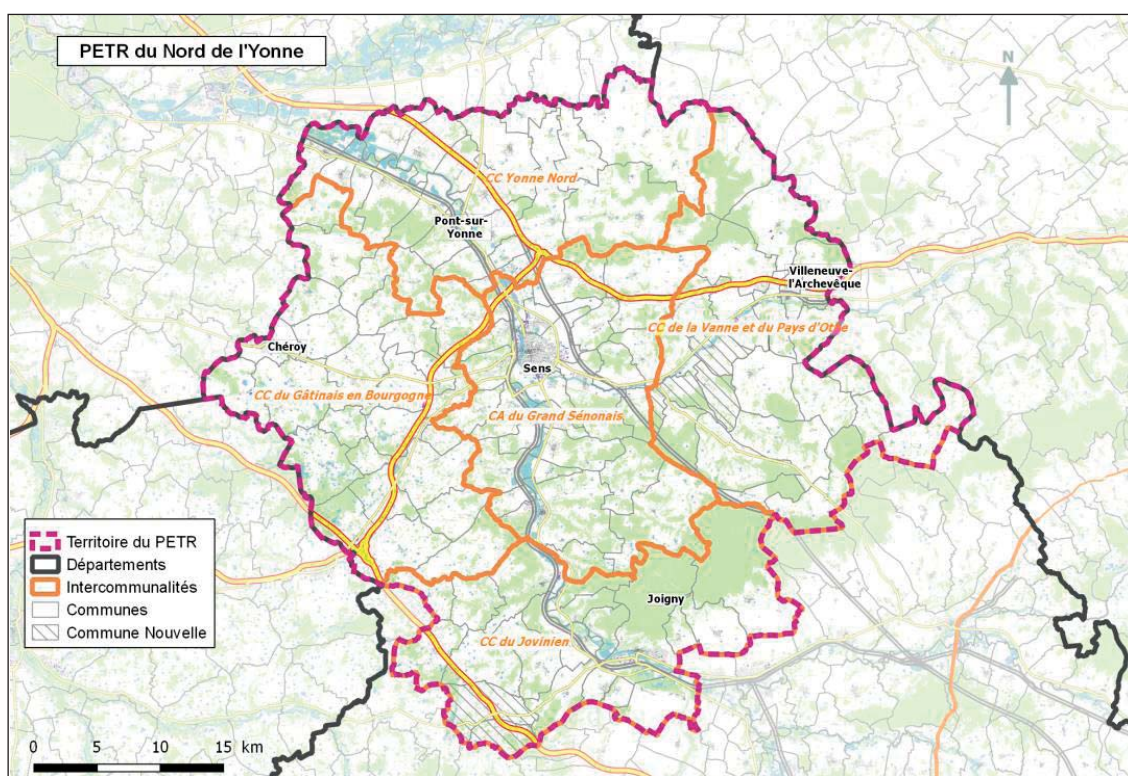
Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 20 – HIVER 2016

ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT)

En 2016, 117 communes de 5 intercommunalités différentes, regroupées en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Nord de l'Yonne (Les Communautés de Commune de Yonne Nord, du Gâtinais en Bourgogne, du Jovinien, de la Vanne et Pays d'Othe et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais), ont décidé de dessiner ensemble leur avenir en lançant l'élaboration d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCoT).

Ce document d'urbanisme, tout en respectant l'identité de chacun, permettra, à travers de grandes orientations en matière d'aménagement du territoire et de développement durable pour les 15 prochaines années, de fixer un cadre commun pour le développement à l'échelle du PETR du nord de l'Yonne.



Dans cette perspective, le séminaire de lancement du SCoT s'est tenu le lundi 17 octobre à Joigny.

Après de longues explications sur le projet et un débat animé, le Président du PETR, Henri de RAINCOURT, a déclaré que la démarche d'élaborer ce schéma devait être le prolongement des volontés démocratiques des uns et des autres, rassemblés dans une vision partagée d'un territoire, en l'occurrence le nôtre. Nous avons 3 ans devant nous, il faut donc bien utiliser le temps imparti pour que chacun s'approprie l'avenir du territoire du Nord de l'Yonne.

Le président a ajouté que nous avons une opportunité forte de co-construire une stratégie prospective de développement pour répondre aux besoins des habitants du Nord de l'Yonne et mettre en œuvre un urbanisme de qualité au service d'un territoire volontaire, authentique et ouvert.



5 ÉTAPES INCONTOURNABLES...



ANALYSER LE TERRITOIRE

Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement

Dresser un état des lieux exhaustif du territoire notamment du point de vue démographique, socio-économique et environnemental, etc.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Définir les grandes orientations du territoire à suivre pour les 15 prochaines années.

CHOISIR UN CAP



FIXER DES RÈGLES COMMUNES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Le Document d'Orientation d'Objectifs (DOO)

Le DOO est la traduction réglementaire des ambitions affirmées dans le PADD qu'il décline en s'appuyant sur les dispositions réglementaires du code de l'urbanisme à travers des prescriptions et des recommandations à mettre en œuvre.

L'enquête publique

Suite à l'arrêt du projet, les personnes publiques associées (Etats, Conseil Régional, chambres consulaires, etc.) sont consultées une dernière fois tout comme la population à travers l'enquête publique. Il s'agit ainsi de valider définitivement le document en vue de leur entrée en vigueur.

VALIDER LE PROJET



L'APPROBATION

Le SCoT entre en vigueur après son approbation en Conseil Syndical devenant ainsi opposable aux documents d'urbanisme.

La communication

L'élaboration du SCoT doit être le moment privilégié d'un débat destiné à informer les acteurs - élus, habitants et usagers - du territoire quant à la nature et aux objectifs du document mais également les associer à la démarche en instaurant un dialogue continu. Pour cela, le PETR met en place un dispositif de concertation et de communication qui s'appuie sur la publication d'articles dans les journaux communaux et intercommunaux. De plus, afin de répondre à nos attentes et de nous promulguer une libre information en temps réel, il est proposé un site internet qui sera créé dans les semaines à venir ainsi qu'un registre de concertation qui est d'ores et déjà déposé aux sièges du PETR et des Communautés de Communes.

Les Ordures Ménagères

Une nouvelle organisation des collectes au 1^{er} janvier 2017 :

La communauté de communes effectuera une collecte toutes les deux semaines pour les ordures ménagères (bacs marron et jaunes).

Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une optimisation du service.

L'objectif est de maîtriser le coût de la collecte des déchets tout en s'inscrivant dans une logique de préservation de l'environnement.

Ce changement se justifie par les habitudes que vous avez prises depuis le passage à la redevance incitative.

Vos efforts et votre implication de tous les jours font de notre territoire une référence dans l'Yonne.

Grâce à ce nouveau dispositif de facturation, nous observons une diminution des tonnages d'ordures ménagères de 24% depuis janvier 2014 avec une production d'ordures ménagères par habitant de 169 kg en 2015, contre 210 kg en 2013 (la moyenne dans l'Yonne est de 245 kg).

Le taux de présentation des bacs est d'environ 31 %. Vous sortez vos bacs d'ordures ménagères en moyenne toutes les 3 semaines.

En 2015, 87% des bacs n'ont été présentés en moyenne qu'une fois tous les 15 jours, et 35 % des bacs seulement une fois par mois.

Nos principaux objectifs sont :

- de réduire les coûts de collecte,
- d'optimiser les temps de collecte et les taux de remplissage des véhicules de collecte,
- de réduire les transports (moins de pollutions, limitation des véhicules de collecte sur la voirie).

Ce sont les évolutions de vos pratiques (diminution de la production de déchets, de la présentation des bacs, l'augmentation du tri) qui motivent cette opportunité d'évoluer vers une collecte tous les 15 jours.

En revanche, **la collecte hebdomadaire sera maintenue en période estivale (juillet et août) pour les particuliers et toute l'année pour les gros producteurs** (les établissements scolaires, maisons de retraite, restaurants, certaines entreprises,...).

Le calendrier de collecte 2017 vous sera distribué d'ici la fin de l'année.

L'Extension des consignes de tri

Depuis le 1^{er} Octobre 2016, le territoire de la communauté de communes est passé en extension de tri sur les emballages en plastique. Vous pouvez donc mettre encore plus d'emballages dans votre bac jaune. Pour vous expliquer cela, vous avez reçu ces documents il y a quelques jours :



La réglette :
elle vous indique où jeter plus de 140 déchets.



Le Guide du tri :
il vous donne tous les éléments relatifs aux différentes collectes et à la déchèterie.



Pour compléter cela, vous trouverez dans la Lettre du Gâtinais un autocollant à coller à l'intérieur du couvercle de votre bac jaune. Celui-ci vous informe des nouvelles consignes de tri avec l'extension concernant les emballages plastiques.

En cas de besoin n'hésitez pas à contacter notre ambassadeur du tri :
ambassadeurdutri@gatinais-bourgogne.fr - Tél. 03-86-97-78-26

Recherche de fuites

Les canalisations d'eau peuvent fuir. Leurs pertes d'eau sortent parfois sur la chaussée et peuvent être importantes mais elles sont souvent insidieuses car invisibles. Ainsi l'eau peut s'écouler dans un égout, s'infiltrer dans le sol... Réparer les canalisations ne suffit pas : il faut traquer les fuites.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire preuve de méthodologie et avoir du matériel adapté.

La 1^{ère} étape est d'installer des compteurs dits de sectorisation à certains endroits clés du réseau qui permettront d'identifier des volumes anormalement élevés à l'échelle d'un secteur.

C'est ce qu'a fait le SIVOM en plaçant 10 compteurs en 2015. Ces compteurs renseignent Véolia en temps réel par téléphone ou GSM sur les volumes comptabilisés.

La 2^{ème} étape, une fois qu'un secteur « fuyard » a été identifié, est d'affiner les recherches notamment à l'aide d'une méthode acoustique. En effet, une fuite fait du bruit et en utilisant des émetteurs-récepteurs sonores, cela permet d'affiner la recherche à l'échelle du quartier, de la rue et jusqu'à quelques mètres près. Cette méthode est efficace pour les fuites sur des canalisations en fonte. Pour les conduites en PVC, la recherche de fuites est effectuée en utilisant un gaz traceur composé d'hydrogène et d'azote qui produit une résurgence au niveau du sol.



Cette 2^{ème} étape est réalisée chaque année par Véolia dans le cadre du contrat de délégation du service public d'eau potable conclu entre Véolia et le SIVOM du Gâtinais. Tous les ans, ce sont environ 20 km de canalisations qui sont inspectés. En septembre dernier, la recherche de fuites s'est déroulée sur les secteurs de Domats, Villeneuve-la-Dondagre et Vernoy.

Enfin, une fois la fuite localisée, elle est réparée.

Ces recherches permettent une réduction de pertes d'eau, l'amélioration du rendement, la réduction des heures de pompage et la réduction des traitements chloration.

Le saviez-vous ?

Une fuite peut rapidement devenir coûteuse.

Un robinet qui goutte = 35 à 50 m³ par an ;

Une chasse d'eau qui fuit = 45 à 200 m³ par an ;

Un ballon d'eau chaude électrique qui fuit = 25 à 90 m³ par an.



Surveillez votre compteur d'eau : les petites gouttes d'eau font les grandes rivières...

Si vous constatez une augmentation sensible de votre consommation, vérifiez votre installation, vous êtes peut être victime d'une fuite d'eau.

Pour le vérifier, fermez tous vos robinets et vérifiez qu'aucun appareil électroménager n'est en marche puis relevez votre compteur par exemple avant d'aller vous coucher.

Le lendemain matin, relevez-le à nouveau. Le chiffre affiché doit être le même. Si les chiffres ont changé, il y a probablement une fuite. Vérifiez alors votre installation intérieure, et notamment les « nids à fuites » : chasse d'eau, robinets et soupape de sécurité des ballons d'eau chaude.

Pour détecter une fuite, vous pouvez également utiliser du papier absorbant (essuie-tout) et longer tous vos tuyaux : s'il devient humide, vous avez localisé la fuite !

PROTÉGER MON COMPTEUR CONTRE LE GEL

Le gel et les fuites d'eau qu'il occasionne peuvent faire d'importants dégâts sur votre installation de plomberie et dans votre habitation. Pour éviter ces désagréments et des frais importants, voici quelques conseils simples à mettre en œuvre.

Compteur à l'extérieur : isolez-le correctement

Si votre compteur n'est pas situé dans un regard enterré, spécialement conçu pour lutter contre le gel, protégez-le exclusivement avec des plaques de polyuréthane ou de polystyrène extrudé.

Tous les autres matériaux absorbent l'humidité, ils favorisent donc le gel et sont très souvent détruits par les rongeurs.

Compteur à l'intérieur : protégez-le du froid

Ne coupez pas complètement le chauffage en période de froid (choisissez au minimum la position « hors gel » de votre chauffage, si elle existe).

Dans un garage ou une cave non chauffée, évitez les courants d'air. Utilisez des isolants du commerce pour protéger compteur et canalisations.

Absence prolongée : vidangez votre installation

- Fermez le robinet d'arrêt général, puis ouvrez simultanément les robinets de votre installation, afin que l'eau présente dans les canalisations s'écoule ;
- Ouvrez le robinet de purge (s'il existe, il est situé entre le compteur d'eau et vos robinets intérieurs) jusqu'à ce que l'eau ne coule plus ;
- Refermez le robinet de purge ainsi que tous les robinets de votre installation.



TRAVAUX D'EAU POTABLE À SAINT AGNAN

Caractéristiques des travaux :

Renouvellement et renforcement de 1 500 m de canalisation d'eau potable entre La Loge et Le Loupier à Saint Agnan

Entreprise : VEOLIA (sous-traitant : SADE)

Montant des travaux : 146 000 € HT

Subvention : aucune





Comme chaque été, **le centre de loisirs** a ouvert ses portes du 6 juillet au 26 août, dans les locaux du collège de Saint Valérien.

Les enfants ont été encadrés par l'équipe de permanents de la communauté de communes, épaulés de 5 vacataires, 2 stagiaires BAFA, deux agents d'entretien et de cuisine et d'un cadre bénévole du club d'aïkido de l'USPG.

Cela représente 19 agents dont les interventions ont été réparties sur la durée des vacances.

Les enfants et jeunes ont profité d'activités variées, enrichissantes et innovantes qui leur ont permis d'aborder les domaines des activités manuelles, artistiques, d'expression, culinaires, sportives et scientifiques. Ces animations ont été déclinées autour de différents thèmes hebdomadaires tels que : les mondes marins, les petits détectives, le cirque ou les pirates. ..

Ces activités traditionnelles ont été complétées par des stages spécifiques à la semaine de golf, danse, équitation, aïkido et top chef.



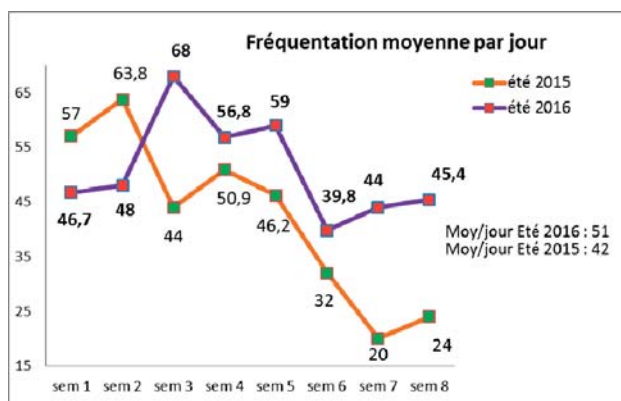
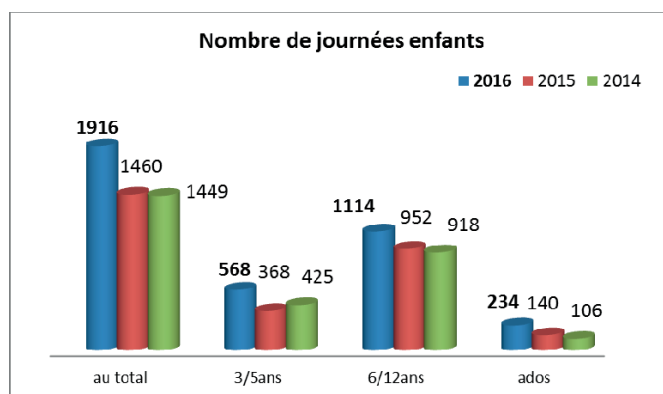
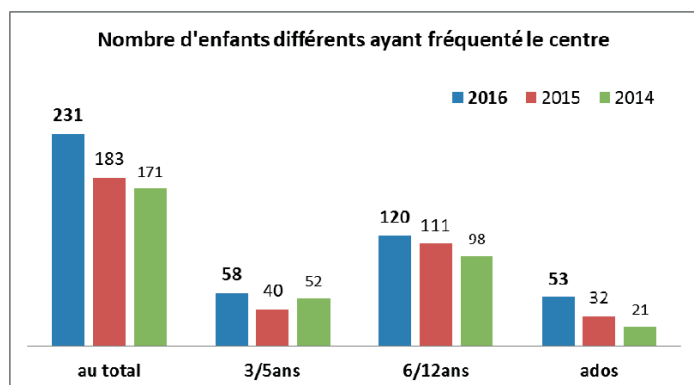
Les plus téméraires sont partis en camp :

- Au lac du Bourdon, pour pratiquer du vtt, de la course d'orientation ou du kayak,
- A Mailly le Château pour escalader les rochers du Saussois et découvrir les fossiles d'un ancien récif corallien de la réserve naturelle du Parc.
- A Soucy où les adolescents se sont essayés au pilotage de moto de cross.

Des sorties sont aussi venues agrémenter l'été : zoo de Vincennes, aquarium de paris, parc d'attraction, vélo-rail et plusieurs journées piscines.

Ce programme très dense et éclectique a rencontré un vif succès puisque tous les indicateurs de fréquentation sont en très forte hausse par rapport aux étés précédents :

La réussite du centre de loisirs de l'été 2016 est indéniablement due à la baisse des tarifs conjuguée aux efforts de communication en direction des familles et à la qualité de l'encadrement et des animations proposées.





Rentrée 2016 La nouvelle organisation périscolaire et NAP

Elle concerne l'encadrement et la coordination du périscolaire du temps méridien et des NAP.

Elle émane des circonstances suivantes :

- Fin des interventions périscolaires à Chéroy.
- Demande d'interventions supplémentaires par le SIVOS Nord Est Gâtinais (NEG).
- Maintien des interventions NAP à Chéroy.
- Maintien à l'identique des interventions sur le SIVOS Cornant Egriselles Le bocage Subligny Villeneuve la Dondagne (CESV).

L'emploi du temps des interventions du personnel de la communauté de communes a été totalement remanié. Il en résulte la répartition suivante :

Sivos NEG :

- 8 personnes pour l'encadrement du périscolaire et du temps méridien sur le site de Villethierry et des NAP sur la totalité des sites (excepté Dollot).
- 2 coordinatrices sur chaque site de NAP une fois par semaine et sur le temps méridien à Villethierry 3 fois par semaine.
- 1 coordinatrice, 15 heures par semaine, se rendant sur tous les sites en fonction des besoins organisationnels ou pédagogiques.

Sivos CESV :

- 2 animateurs pour l'encadrement du périscolaire d'Egriselles le Bocage et des NAP sur les sites du CESV.
- 1 coordinatrice sur chaque site de NAP une fois par semaine.

Chéroy :

- 3 animateurs et 1 coordinatrice pour l'encadrement des NAP.

Cette nouvelle organisation a engendré de nombreux changements dans les habitudes de travail des agents de la communauté de communes qui sont maintenant appelés à travailler principalement sur le SIVOS NEG.

Ils ont dû s'adapter à de nouveaux secteurs géographiques, de nouveaux enfants, de nouveaux horaires et apprendre à travailler avec le personnel du SIVOS.

Cependant, on peut dire que la rentrée s'est bien passée.

Nous continuerons à apporter toutes les améliorations nécessaires à un fonctionnement optimum.

N'hésitez pas à venir vous renseigner :

✉ : Communauté de Communes du Gâtinais 6 rue Danton, 89690 CHEROY

☎ : 03.86.97.53.42 / 03.86.97.42.21 / 07.61.84.42.21

@ : laurentpostigo@gatinais-bourgogne.fr - helenecasado@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais.bourgogne.fr

Ecole de musique - Planning

- **Vendredi 16 décembre** 20h - audition de Noël - église de Chéroy
Audition des orchestres, ateliers instrumentaux (saxophone/tuba, flûte, clarinette et percussions) et chorales de l'école de musique - Répétition des chants 19h30
- **Samedi 28 janvier** 17h à la salle de musique de Saint-Valérien - Moment musical
- **Dimanche 25 mars** 17h à la salle de musique de Saint-Valérien - Moment musical



Agenda d'accessibilité programmé Cosec

Le diagnostic, réalisé en septembre, a permis de relever les besoins de mise en conformité des installations du gymnase de St Valérien.

Ces aménagements ou travaux ont donc été consignés et programmés sur 3 ans dans l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP) qui a été transmis en Mairie en octobre.

La première année de programmation, 2017, prévoit l'adaptation des cheminements extérieurs et accès au bâtiment ainsi que la signalisation au niveau des parkings et des différentes entrées du gymnase.

En 2018, ce sont les sanitaires adaptés aux handicaps qui seront remis en conformité et enfin, en 2019, tous les autres sanitaires.

Les coûts, répartis de façon à peu près équitable sur ces 3 années, sont estimés à un total de 41 873 €.



Nos communes

Le Pôle médical de Domats a été inauguré le 8 octobre 2016 en présence de nombreux élus et habitants.

Ce projet innovant en milieu rural est parti d'une idée audacieuse : maintenir des médecins sur le territoire de la commune. En effet, la désertification médicale est bien réelle.

Après avoir remercié tous les acteurs, Jean Pierre MOLLET, maire de Domats, a souligné que l'équilibre de l'entreprise n'était stable que par sa pérennité financière et budgétaire. Il a donc fait appel à subvention.

Il a ajouté que la volonté forte de la municipalité était de maintenir des services à la population au sein de la commune.

Le bâtiment du pôle est réalisé de plein pied pour en faciliter l'accès. Des chambres destinées à de jeunes étudiants et aux remplaçants des médecins seront prévues ultérieurement lors de l'aménagement des combles.



En 1946, le maréchal JUIN et M. Jean MOREAU, maire d'Auxerre, inauguraient à la caserne DAVOUT une plaque pour honorer la mémoire des gendarmes de la compagnie d'Auxerre tués à l'ennemi au cours de la seconde guerre mondiale.

Soixante-dix ans après, le 22 septembre 2016, trente-trois frères d'armes icaunais, tombés au combat ou victimes du devoir, ont été honorés à leurs côtés sur le monument aux morts du groupement de gendarmerie départementale de l'Yonne.



Service de transport

Pour mémoire, un service de transport au départ des villages de la communauté de communes jusqu'à Sens est à votre disposition, tous les jours de la semaine en service régulier et en service à la demande durant les vacances scolaires de la zone A.

Depuis le mois de septembre, ce service fonctionne tous les samedis, toute l'année, même durant les vacances scolaires, en « service à la demande ».

Il suffit de contacter les Cars Moreau le vendredi soir avant 17h00. Le tarif est le même que pour les autres jours, soit 2 € par trajet (aller ou retour).



LIGNE N° 14 - TAD Samedi

ARRETS	ALLER samedi	RETOUR samedi
SAVIGNY S/ CLAIRIS - Z.I. - LES DORNETS	8 h 59	12 h 57
SAVIGNY SUR CLAIRIS	9 h 02	12 h 54
SAVIGNY S/CLAIRIS Domaine	9 h 03	12 h 53
LES BESNARDS	9 h 05	12 h 51
LES CANTINS	9 h 08	12 h 48
LA LONGUE TUILE	9 h 09	12 h 47
DOMATS	9 h 11	12 h 45
LES CHESNAUX	9 h 12	12 h 44
LES GRANDS BOIS	9 h 13	12 h 43
LES MASURES	9 h 14	12 h 42
LA BELLIOLE	9 h 15	12 h 41
LES CHARLOTS	9 h 17	12 h 39
FERRIERES	9 h 18	12 h 38
SAINT VALERIEN -place église	9 h 20	12 h 36
LES CHAMPS D'AULNAIS	9 h 22	12 h 34
FOUCHERES	9 h 26	12 h 30
LA BELLE ETOILE	9 h 27	12 h 29
LES BALESMES	9 h 28	12 h 28
SENS Gare SNCF	9 h 39	12 h 18
SENS place Jean Jaurès	9 h 45	12 h 13

LIGNE N° 15 - TAD Samedi

ARRETS	ALLER samedi	RETOUR samedi
CHEROY Place Piot (notaire)	8 h 57	13 h 00
JOUY Château d'Eau	9 h 02	12 h 55
JOUY X RD42 et RD41	9 h 03	12 h 54
VILLEGARDIN	9 h 06	12 h 51
MONTACHER	9 h 09	12 h 48
MONTACHER Borderu	9 h 11	12 h 46
SAINT VALERIEN	9 h 15	12 h 42
LE PETIT PARIS	9 h 17	12 h 40
VILLEROY Z.I.	9 h 20	12 h 37
VILLEROY	9 h 21	12 h 36
LES GROSSES PIERRES	9 h 22	12 h 35
SENS Gare SNCF	9 h 39	12 h 18
SENS Place Jean Jaurès	9 h 45	12 h 13

RESERVATION OBLIGATOIRE au 03.86.65.22.77 avant 17 heures la veille



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Numéros utiles

NOS MÉDECINS

- Docteur BAHOUCHÉ 27 place du Général de Gaulle - Chéroy03 86 97 22 22
- Docteur DIGUE 6 grande rue - Egriselles le Bocage03 86 86 00 01
- Docteur GIBERT 2 rue Jean Moulin - Chéroy03 86 97 50 04
- Docteur HEBRAS 45 grande rue - Nailly03 86 97 02 77
- PÔLE de SANTÉ 5 place de l'église - Domats09 72 43 30 03
- Docteur POPOVICI 43 rue de la république - Saint-Valérien03 86 88 60 12
- Clinique Paul PICQUET 12 rue P. Castets - Sens03 86 95 86 86
- HOPITAL 1 av. P. de Coubertin - Sens03 86 86 15 15

NOS PHARMACIES DE GARDE

- du vend. 25/11 au vend. 02/12 - Phie STAUT-CHRISTOPHE 03 86 86 00 30 *Egriselles le bocage*
- du vend. 02/12 au vend. 09/12 - Phie du CENTRE 03 86 66 42 53 *Villeneuve la Guyard*
- du vend. 09/12 au vend. 16/12 - Phie TRUCHOT 03 86 67 19 00 *Pont/Yonne*
- du vend. 16/12 au vend. 23/12 - Phie FILAINE 03 86 67 15 01 *Pont/Yonne*
- du vend. 23/12 au vend. 30/12 - Phie du GÂTINAIS 03 86 88 60 04 *Saint Valérien*
- du vend. 30/12 au vend. 06/01 - Phie BERTEIGNE 03 86 97 52 54 *Chéroy*

NOS FÊTES ET MANIFESTATIONS

- Marché de Noël de Chéroy : Dimanche 27 novembre 2016.
- Marché de Noël de Montacher-Villegardin : Dimanche 18 décembre 2016.
- Voeux du maire de Chéroy : Dimanche 8 janvier 2017 à 16 heures.
- Voeux du maire de Savigny-sur-Clairis : Samedi 14 janvier 2017 à 11 heures.
- Voeux du maire de Saint-Agnan : Samedi 14 janvier 2017 à 11 heures.
- Loto de Fouchères : Dimanche 29 janvier 2017.
- Soirée crêpes Comité des Fêtes de Saint-Agnan : Samedi 11 février 2017.
- Bourse aux objets de Fouchères : Samedi 11 et dimanche 12 février 2017.
- Bourse de printemps de Fouchères : Samedi 18 et dimanche 19 mars 2017.
- Bourse aux vêtements de Saint-Agnan : Samedi 18 et dimanche 19 mars 2017.
- Vide greniers de Saint-Agnan : Dimanche 16 avril 2017.



Sivom et Communauté de
Communes du Gâtinais en Bourgogne

6, rue Danton - 89690 Chéroy

Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22

contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr



GÂTINAIS EN BOURGOGNE Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeurs de la Publication : Henri de RAINCOURT - Christine AITA

Conception, Réalisation & Impression : Imprimerie Barré 03 86 65 93 01

ISSN 2275-4598